

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la santé et des services sociaux**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 106 – Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 9 juin 2010

Séance du mercredi 9 juin 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 106 – Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux (Ordre de l'Assemblée le 8 juin 2009)

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président

M. Bolduc (Jean-Talon), ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, en remplacement de M<sup>me</sup> Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

M. Lehouillier (Lévis)

M<sup>me</sup> Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M<sup>me</sup> St-Amand (Trois-Rivières)

Autres participants : (par ordre d'intervention)

M<sup>me</sup> Patricia Lavoie, Service des affaires corporatives et institutionnelles, ministère de la Santé et des Services sociaux

M<sup>e</sup> Marie-Josée Cantin, direction des affaires juridiques, ministère de la Santé et des Services sociaux

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 11, M. Kelley (Jacques-Cartier) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bolduc (Jean-Talon) et M. Drainville (Marie-Victorin) font des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à une discussion d'ordre général.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Lavoie de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Cantin de prendre la parole.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

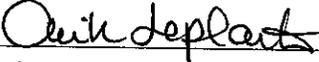
## REMARQUES FINALES

M. Drainville (Marie-Victorin), M. Bolduc (Jean-Talon) et M. le président font des remarques finales.

À 16 h 05, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

  
Anick Laplante

  
Geoffrey Kelley

AL/cv

Québec, le 9 juin 2010